

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

N°2023 - 07257

**« SEANCES D'EDUCATION ROUTIERE
AU PARC HONORE DE BALZAC »**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

Vu, la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et suivants,

Vu, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Vu, l'arrêté n°2020 – 04650 du 21 juillet 2020 portant délégation de fonction dans le domaine de la Police Municipale,

Considérant, que la Municipalité organise une séance de conduite du vélo sur une piste routière installée dans le parc Honoré de Balzac, le jeudi 11 mai 2023, le vendredi 12 mai 2023, le lundi 15 mai 2023, le mardi 16 mai 2023, le lundi 22 mai 2023, le mardi 23 mai 2023, le jeudi 25 mai 2023, le vendredi 26 mai 2023 et le vendredi 02 juin 2023 destinée aux enfants scolarisés en classe de CM2,

Considérant, qu'il y a lieu de réglementer l'accès au parc Honoré de Balzac aux membres des associations de pétanque, tir à l'arc et personnel communal qui devront dans le cadre du plan Vigipirate être identifiés à l'entrée par le gardien du parc,

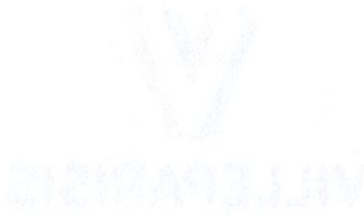
Considérant, qu'il convient de prendre les mesures pour préserver la sécurité des personnes et des enfants dans le parc Honoré de Balzac qui sera fermé au public entre 07 heures et 17 heures,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La Direction de la Police Municipale organise une séance de conduite du vélo sur une piste routière installée dans le Parc Honoré de Balzac et qui sera destinée exclusivement aux enfants scolarisés des classes de CM2. L'apprentissage des règles de bonne conduite et de respect de la signalisation routière y seront dispensées.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230419-PM23_07757-AR
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

Ministère de l'Intérieur
Direction des Services Régionaux
19042
19042

EXTRAIT DU REGISTRE DES ÉTATS CIVILS

LE MAIRE DE VILLEPARISSE

ARRÊTÉ DÉPARTÉMENTAL

N° 2023-04-07
LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
M. ALAIN HONORÉ DE LAITAC

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

En la séance du 07/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

LE MAIRE

ARRÊTÉ

En la séance du 19/04/2023 à 15h00, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission des finances de la commune de Villeparisse de...

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230419-PM23_07757-AR
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ARTICLE 2 :

L'accès au Parc Honoré de Balzac sera interdit au public entre 07 heures et 17 heures les jours suivants :

- Jeudi 11 mai 2023
- Vendredi 12 mai 2023
- Lundi 15 mai 2023
- Mardi 16 mai 2023
- Lundi 22 mai 2023
- Mardi 23 mai 2023
- Jeudi 25 mai 2023
- Vendredi 26 mai 2023
- Vendredi 02 juin 2023

ARTICLE 3 :

L'accès au Parc Honoré de Balzac sera autorisé pour les membres des associations de pétanque, de tir à l'arc et au personnel communal.

Les personnes devront s'identifier à l'entrée auprès du gardien du site.

ARTICLE 4 :

Le matériel mis à disposition des enfants (vélos, casques...) sera désinfecté entre chaque séance.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 7 :

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Madame la Directrice du Service Evènementiel et vie Associative

Monsieur le Directeur du pôle Education

Monsieur le Commissaire Central de la Circonscription d'Agglomération de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur DERAULE, Président de l'Union Sportive Municipale de Villeparisis, section pétanque

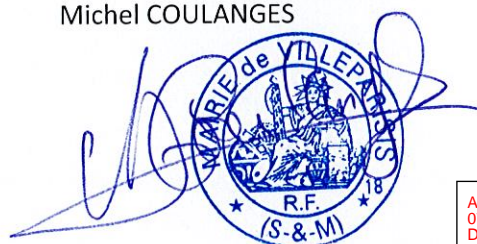
Monsieur SERRANO, Président de l'Union Sportive Municipale de Villeparisis, section tir à l'arc

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 11 avril 2023

**Le Maire Adjoint chargé de la Police Municipale
et de la Médiation Citoyenne**

Michel COULANGES



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230419-PM23_07757-AR
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux appels de fonds effectués par la Ville de Montréal en 2022.

Mois	Montant (M\$)
Janvier	15,0
Février	15,0
Mars	15,0
Avril	15,0
Mai	15,0
Juin	15,0
Juillet	15,0
août	15,0
Septembre	15,0
Octobre	15,0
Novembre	15,0
Décembre	15,0

ANNEXE 2

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux appels de fonds effectués par la Ville de Montréal en 2023.

Les données sont en millions de dollars et sont arrondies à deux décimales.

ANNEXE 3

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux appels de fonds effectués par la Ville de Montréal en 2024.

ANNEXE 4

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux appels de fonds effectués par la Ville de Montréal en 2025.

ANNEXE 5

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux appels de fonds effectués par la Ville de Montréal en 2026.

Les données sont en millions de dollars et sont arrondies à deux décimales.

ANNEXE 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Annexe 6

Montréal, le 12 avril 2023

Le Maire Adjoint chargé de la Ville Municipale

et de la Région métropolitaine

Michel Côté



Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20230419-PM23_07757-AR
 Date de télétransmission : 19/04/2023
 Date de réception préfecture : 19/04/2023